

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1110**

commune (s) : Lyon

objet : Tunnel sous Fourvière - Réparation des attelages des dalles de roulement des chaussées - Demande de subvention auprès de l'Etat

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009

Décision n° B-2009-1110

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnel sous Fourvière - Réparation des attelages des dalles de roulement des chaussées -
Demande de subvention auprès de l'Etat**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, conformément à l'article 1.11.

Le service des tunnels de la direction de la voirie, en charge notamment de la gestion du tunnel sous Fourvière, a récemment constaté un problème technique important mettant en jeu la sécurité des usagers empruntant cet ouvrage.

Il s'agit de la dégradation de 3 des 4 liaisons entre les dalles de chaussées et les têtes du tunnel, dénommées attelages. Les attelages d'origine sont soumis aux sollicitations de la circulation et plus particulièrement aux dégradations consécutives liées aux infiltrations d'eau de surface. Ils sont actuellement en très mauvais état.

Une réparation rapide s'impose, consistant à consolider ces attelages en sous face aux têtes du tunnel, côté Gorge de Loup et Saône du tunnel sous Fourvière.

L'urgence de la situation demande à avoir réalisé les travaux de reprise de ces attelages avant la fin 2009.

Ces travaux sont estimés à environ 1 150 000 € TTC et pourraient être cofinancés par l'Etat à hauteur de 50 % de leur montant HT.

L'Etat a été sollicité au titre de la convention du 4 novembre 2004 relative à la domanialité de cet ouvrage, qui prévoit notamment que celui-ci s'engage à participer pur moitié sous forme de subvention aux travaux qui seront reconnus nécessaires à la sécurité du tunnel ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de l'Etat une subvention d'équipement d'un montant d'environ 480 000 € dans le cadre de la réparation des attelages des dalles de roulement des chaussées du tunnel sous Fourvière,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 : développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement individualisée pour la dernière fois par le conseil de Communauté du 11 mai 2009 sur l'opération n° 0013 en recettes à 10 588 528,78 €.

3° - La recette d'investissement d'environ 480 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 13 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.